

des Princes &c. Juillet 1724. 39

visite au Maréchal son Pere, & ce dernier est attendu pour le mois de Juin. Le Chevalier Schaub, qui a fait longtems ici les affaires de la *Grande Bretagne*, a pris son Audience de congé, & retourne à *Londres*. Mr. Horace Walpole reste en cette Cour en qualité d'Ambassadeur Plenipotentiaire de S. M. Britannique, & l'Epouse de ce Ministre arriva ici dernièrement avec Mr. Crawford, Résident ordinaire de cette Couronne.

III. Le Roi étant informé que la difficulté de trouver suffisamment des Chevaux pour son service, provenoit de l'inexécution des Reglemens dressés au sujet de ce Commerce, a fait publier l'Ordonnance suivante.

*S*A Majesté étant informée que la difficulté de trouver des Chevaux pour son service, provient de l'inexécution des Reglemens sur la vente & Commerce des Chevaux, qui arrivent dans la Ville de Paris, soit que les Marchands qui y en font venir, & ceux qui y en amènent, negligent d'observer lesdits Reglemens, ou qu'ils en ignorent les dispositions ; à quoi voulant pourvoir, S. M. s'est fait représenter les Lettres Patentes du 30. Avril 1613. & le Reglement du 14. Fevrier 1724., & suivant iceux a ordonné, qu'aussi-tôt l'arrivée dans Paris des Chevaux venans des Païs étrangers, ou des Provinces du Royaume, les Marchands soient tenus, à peine de confiscation desdits Chevaux, & de 600. livres d'amende, d'avertir également, & en même tems le Grand & le premier Ecuyer, ou gens par eux préposés, de l'arrivée des Coureurs & des Chevaux de selle, pour être choisi par le premier des deux qui s'y trouvera, ou concurremment s'ils s'y trouvent ensemble, conformément audit Reglement du 14. Fevrier 1724. Et à l'égard
des